

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

D'ESSEY-LES-NANCY

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 1^{er} mars 2022

OBJET

Adhésion à la mission RGDPD proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle, et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD)

**Rapporteur : Mme CADET
Délibération n°4**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle propose aux collectivités et à leurs établissements publics du département qui le souhaitent une mission d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) des traitements de données personnelles.

C'est dans ce contexte que le conseil d'administration du CCAS avait accepté le 17 mai 2018 de désigner le Délégué à la Protection des Données (DPD) mis à disposition par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle (CDG 54) comme étant son DPD, pour se mettre en conformité avec le RGDPD.

En effet, le règlement européen 2016/679 dit « RGDPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGDPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement.

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGDPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont le CCAS dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant

en personnel qu'en solution informatique avec des collectivités et établissements publics qui le souhaitent.

La dernière convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2021, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet au 1er janvier 2022. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre de la 1ère convention est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié au CCAS dans l'outil informatique mis à notre disposition.

Par la présente délibération, nous nous proposons de renouveler notre adhésion à la mission RGPD du centre de gestion.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

Le coût de ce service mutualisé correspondant aux frais de personnel mis à disposition a été estimé à 0,057 % de la masse salariale de la collectivité, soit 60 € sur la base de l'assiette de cotisation 2021 pour l'année 2021. La méthode de calcul de ce service mutualisé demeure inchangée. Il s'agit du même taux appliqué lors du 1^{er} conventionnement opéré en 2018 (69,68 € sur la base de l'assiette de cotisation 2017).

PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de :

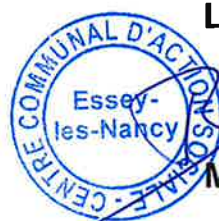
- approuver la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- autoriser Monsieur le Président du CCAS à signer ladite convention,
- autoriser à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) en qualité de personne morale.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 4 mars 2022.

Pour extrait,



Le Président,

Michel BREUILLE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU MARDI 1^{er} MARS 2022

**SOUS LA PRESIDENCE DE
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	14
Nombre de votants	16

PRÉSENTS :

Mmes Nadine CADET, Evelyne DEVOUGE, Elise DROUVILLE, Catherine CHOPIN-RENAULD, Geneviève BENJAMIN, Annette FRANCISCO, Janine MARCHAL et Marie-France METZELARD.

MM. Jacques THOUVENIN, Gabriel HOFFER, Christophe CHEVARDÉ, Patrick CAILMAIL, Claude CHASSARD.

POUVOIRS :

Mme Marie LOZINGUEZ à Mme Nadine CADET
Mme Françoise VIRIOT à M. Michel BREUILLE

ABSENTE :

Mme Claudine ROBERT

Pour extrait,



Le Président,

Michel BREUILLE